

Motion

Chaires d'excellence

La section 31 du comité national attire l'attention de la direction du CNRS sur une dérive déjà constatée lors de l'évaluation des premiers dossiers de chaire d'excellence, concernant i) une augmentation du taux d'enseignement qui dépasse parfois largement les 64 h initialement prévues dans le contrat, ii) des enseignements dispensés au niveau L alors que ce dispositif est censé favoriser le développement des recherches et enseignements de haut niveau, donc plutôt au niveau master.

Par ailleurs, la section s'étonne de différences dans le montant du budget alloué pour le fonctionnement des recherches, qui semble être variable en fonction des universités et des instituts.

Enfin, il est regrettable que les conseils des universités ne procèdent pas de leur côté à l'évaluation de la chaire, aussi bien pour le volet recherche que pour celui de l'enseignement.

Bruno MAUREILLE
Président de la section 31

Motion adoptée le 30/11/2012
12 votants : 12 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Louis Vogel, Président de la CPU